



Association France Assainissement Eau – siret :827 764 879 000017- Déclarée en préfecture de la gironde

8 rue des trois canons 33190 **Lamothe Landerron**

Portable 0603580385

asso-afae.fr

Le 17/08/2020

Monsieur le Président de la République,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance une situation très particulière qui concerne le fonctionnement des collectivités locales en matière de service industriel et commercial.

L'association que je dirige, a pour but de défendre les usagers du service public « industriel et commercial » en France et DOM TOM et fonctionne avec la loi de 1901 et des bénévoles depuis trente ans.

Le but de l'association est d'apporter une aide juridique et logistique auprès des personnes qui souhaitent se renseigner de leurs droits pour leurs problèmes dans le domaine de l'eau, assainissement collectif et non collectif, déchets, Ehpad, stationnement payant , et plus !!!!!.

Je vous informe que je suis désolé de porter à votre connaissance une situation désastreuse des services publics.

Notre association n'arrête pas de solliciter vos ministères : préfectures en France, direction départementale des finances publiques, collectivités, et autres qui ne donnent aucune réponse sérieuse.

Comme il faut aborder le problème très délicat, tout cela se résume en une affaire d'état que vous devez aborder avec toutes ces conséquences.

Le problème est le suivant :

Les collectivités locales et autres établissements publics sont des établissements publics administratifs qui imposent des services commerciaux.

Les collectivités locales sont dépourvues d'un registre de commerce.

La comptabilité publique des collectivités est frauduleuse, elle sert de comptabilité pour des activités de droit commercial.

Les trésoreries en France sont dans la prévarication, délit de concussion.

Les actes administratifs des collectivités locales » règlement de service, contrat d'affermage, délibérations, comptes publics etc. », sont frauduleux.

L'escroquerie de toute cette « affaire d'état » c'est que les collectivités locales font du commerce sans titre légal, comme un professionnel .Elles émettent des factures commerciales « numérotées » sans respecter le code du commerce, le code des impôts, les lois, .

Ensuite ces factures deviennent un titre exécutoire fiscal , ce titre est encaissé par des procédures de saisies faites aux personnes victimes du système . Ces personnes contestent auprès du comptable, lequel n'est ni le créancier ni le mandataire.

LES FACTURES ILLEGALES EMISES PAR LES COLLECTIVITES DEVIENNENT UN TITRE EXECUTOIRE . avec la formule suivante :

Extrait de Titre Exécutoire en application de l'Article L. 252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret N° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret N° 81-362 du 13 avril 1981, relatif aux recouvrements du profil des collectivités et établissements publics locaux, ainsi qu'aux articles L 1617-5 et D 1617-23 du Code Général de Collectivités Territoriales. Le présent titre exécutoire est émis par Monsieur Bernard CASTAGNET, président de la Communauté de Communes du Réolais.

Et cela vaut pour tout le territoire.

Malgré toutes les correspondances envoyées à vos ministères des finances, des collectivités, DDFIP, préfectures, les courriers restent sans réponse et aucun responsable n'est trouvé, La situation ne peut être ACCEPTEE..

Ou alors on nous préconise : « écrivez », mais jamais il n'y a de réponse..

Notre recours c'est de vous informer de tous les courriers envoyés aux destinataires, et sans réponse de leur part.

Tous les courriers révèlent une situation d'escroquerie en bande organisée qui représente des dizaines de milliards d'euros. Concerne plus de 25 millions d'administrés.

Cette situation remet en cause notre démocratie dans son fonctionnement en matière de service public « délégation de service public » et n'a rien à voir avec le service commercial imposé par les collectivités.

Cette situation perdure depuis plus de 35 ans sans que personne de l'administration, ministres, élus, députés, tribunaux DDFIP, chambre régionale des comptes, cour des comptes, ne soulève aucune anomalie de la législation dans ce domaine particulier.

Monsieur le Président de la République votre responsabilité est de faire appliquer une démocratie envers tous les citoyens, et non une république frauduleuse.

Je vous confirme que le déni de justice est pratiqué en France, nous n'acceptons plus ces méthodes des tribunaux.

Je vous confirme aussi que le déni existe aussi dans l'administration, l'arrogance et le mépris de la part des fonctionnaires à tous les niveaux. La liste est longue !!!!!

La corruption, la prévarication, le délit de concussion, l'escroquerie en bande organisée, les combines mafieuses des lobbys, le chantage, les menaces de toutes natures, etc. !!! Les administrés ne veulent plus des méthodes mafieuses de l'administration, nous avons les dossiers.

Cette affaire d'état vous incombe à changer ces pratiques qui n'ont pas leur place dans une démocratie que vous avez souhaité parfaite et respectueuse auprès des citoyens dans toutes vos allocutions. Mais entre votre souhait et la réalité, « il ya le déni de l'état ».

L'état doit être exemplaire dans son administration pour avoir le respect de ses citoyens.

Aucune : administrations, tous vos ministères, préfectures, sous préfectures, directions régionales des finances publiques directions départementales des finances publiques, trésoreries, collectivités locales ne répondent a nos courriers, courriels

Monsieur le Président de la république

Comme cela viens de vous être présenté succinctement, nous ne voulons plus de cette **affaire d'état** qui affecte les administrés en France et dom tom dans leur vie de tous les jours, par des menaces de vos administrations, huissiers, mépris, relations conflictuelles dans les foyers, menaces par armes etc....

La démocratie ne fonctionne plus.

Votre gouvernement doit rétablir l'ordre dans la gestion et l'application des institutions et des lois dans tous les ministères, la cour européenne ne veut plus de cette situation française.

La responsabilité de l'état.

Votre gouvernement doit répondre du fonctionnement de tous les services publics et commerciaux envers les citoyens, par des actes législatifs et réglementaires de la part de ses fonctionnaires payés pour cela par nos impôts. Nous voulons des

fonctionnaires honnêtes et responsables. « **Ils ne répondent jamais** ». Nous avons des dossiers !!!!!

_Monsieur le Président de la république je suis au regret de vous dire que la démocratie ne fonctionne plus, « **C'EST UNE AFFAIRE D'ETAT** ». De part votre haute fonction, nous vous demandons de remettre nos institutions sur la bonne voie car nous allons avoir des lendemains catastrophiques.

Afin de contribuer au destin de notre avenir plus serein, je vous demande un rendez-vous avec vos conseillers pour aborder la situation soulevée, notre association est composée de juristes spécialisés en la matière, avocats de droit public, privé, pénaliste, fiscalistes huissiers de justice, droit du commerce, professeur de droit public et des bénévoles de la vie civile et professionnelle.

Je vous joins un dossier complet très technique pour porter à votre connaissance notre analyse de l'affaire d'état soulevé qui concerne plus de 25 millions de citoyens et qui mais en cause l'état et son système de la prévarication .mais il ne faut pas oublier que la ramification est grande avec aussi les lobbys ,les maires, les communautés des communes, syndicats, les métropoles, les chambres régionales des comptes, la cour des comptes les préfectures, sous préfectures, les finances publiques à tous les niveaux sur tout le territoire et dom tom.

Avec mes remerciements pour l'attention que vous voulez bien porter à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en nos respectueuses salutations.

Le président

Jacques Margalef